



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2021DC0036

OBJET : IAE - CONCLUSION CONVENTION PARTENARIALE – JOSE BRAZ

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique de l'Île aux enfants prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au sein de la structure,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des séances de psychomotricité, afin de favoriser le bien être corporel des enfants accueillis dans la structure petite enfance de l'Île aux enfants,

CONSIDÉRANT que Monsieur José BRAZ - 14 allée du Merle - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY, dispense des psychomotricité adaptés à l'âge des enfants accueillis en EAJE et qu'il répond aux besoins ainsi qu'aux critères des établissements en termes de tarif et de disponibilité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Monsieur José BRAZ - 14 allée du Merle - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY, une convention de prestation au bénéfice des enfants de l'EAJE « l'Île aux Enfants ».

ARTICLE 2 : Quatre séances de deux heures se dérouleront sur le deuxième semestre 2021, les horaires et jours d'interventions seront définis avec l'équipe :

- à l'EAJE « l'Île aux Enfants » : 61-63 avenue de Corbetta - 69960 CORBAS

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 730,02 Euros TTC (soit 640 € d'intervention et 90,02 € de frais de déplacement). Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des ateliers. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6288 du budget de l'IAE.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.